

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que la réparation exigée par l'autorité, et ardemment souhaitée par tous les catholiques, ne s'est pas fait attendre.

Dès le dimanche suivant, c'est-à-dire le jour même de la plus prochaine édition des deux journaux visés par Mgr l'archevêque, les auteurs des articles blâmés faisaient acte de soumission et rétractaient, en les regrettant, les erreurs qui leur avaient été signalées.

Cette conduite de nos jeunes confrères en journalisme, qu'ils nous permettent de le dire, leur fait honneur, et leur donne un titre à l'estime de ceux qui les ont devancés dans une carrière si laborieuse et si difficile.

Bien d'autres ont erré avant eux, qui se sont relevés agrandis et plus forts, précisément pour avoir reconnu leurs fautes, et pour en avoir recherché les causes afin de les éviter dans la suite.

Une ferme bonne volonté, beaucoup d'études, de prudence et de circonspection, l'habitude de se renseigner à fond sur toutes choses et de prendre conseil au besoin, furent toujours des éléments de succès durable et de forte influence pour ceux qui s'adonnent au journalisme.

PROFESSION RELIGIEUSE

SAMEDI, le 5 janvier, Mgr l'archevêque de Montréal a présidé une cérémonie de profession religieuse et de vêtiture à la Congrégation de Notre-Dame.

Les nouvelles professes sont les Sœurs Sainte-Thérèse du Rosaire, Saint-Edouard-Martyr, Sainte-Raphaïlde, Sainte-Anne de Lobéra, Sainte-Pulchérie, Sainte-Marguerite du Rosaire, Sainte-Marie des Lys, Saint-Paul de Rome, et les Sœurs Perrault, Beaudry et Lazure.

Vingt-quatre postulantes ont revêtu le saint habit.

La messe a été célébrée par M. l'abbé J.-E. Bélair, vicaire à Saint-Joseph-de-Montréal, et M. R. Labelle, p. s. s., a prononcé l'allocution de circonstance.

Plusieurs membres du clergé assistaient à cette pieuse cérémonie.
